

LIX/907
1812
Gênes, le 17 Novembre 1812.

Messieurs Messieurs Roux & Co. Marseille

Nous avons l'honneur de vous faire part de la nouvelle Société de commerce que nous venons de contracter sous la Raison de Biale et Comp.^{ie}: M. Grégoire Biale feu Jean, en sera seul associé gérant, vous avez ci-bas le type de sa signature.

Le but de notre Société est principalement de suivre le commerce que faisait la Maison de Cherémond REGNY et Comp.^{ie}, à laquelle nous succedons et dont nous suivrons la liquidation pour compte des intéressés ainsi que vous l'annonce la circulaire d'autre part. Nous serons dans le cas d'accorder toutes les anticipations convenables et de nous prêter aussi à quelques opérations pour notre propre compte.

M. Balthasar Castellini, beau-père du feu sieur Cherémond Regny, et Messieurs Bernadac, Regny, et Comp.^{ie} de Marseille, qui lui étaient également attachés par liens du sang et de l'amitié, prennent intérêt en commandité dans notre Société: cette circonstance jointe aux moyens pécuniaires et personnels que nous réunissons, nous fait espérer que vous daignerez nous accorder la même confiance dont vous avez honoré nos prédécesseurs. Nous serons jaloux de la justifier constamment.

Nous avons l'honneur d'être



Vos très-obeissans serviteurs,

Biale et Co
B